

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2024,

Vu la demande présentée par

Il s'agit d'un dossier relatif à une concession cinéraire relative au site cinéraire du cimetière de la ville de Limoges, à l'effet d'y faire un acte de sépulture.

Article

Article premier. La concession cinéraire n° 859_2, située sur le site cinéraire de la ville de Limoges, est attribuée à la personne physique ou morale, à l'effet d'y faire un acte de sépulture.

Article 2. Cette concession cinéraire est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, à compter du 10 novembre 2024 et jusqu'au 10 novembre 2034.

Article 3. La concession est attribuée à titre de concession cinéraire.

Article 4. Lors d'un acte de sépulture, le site de la concession cinéraire est préalablement fermé par une clôture de la ville de Limoges Métropole, une délimitation de la zone attribuée. Cette délimitation est matérialisée par un acte de la ville de Limoges Métropole, une délimitation une plaque en pierre, conforme aux modèles de la ville de Limoges Métropole et approuvés par la ville de Limoges Métropole. La personne titulaire de la concession cinéraire est tenue de respecter ces obligations.

Le titulaire de la concession cinéraire est tenu de respecter les obligations de la ville de Limoges Métropole.

Article 5. Il est entendu que la concession cinéraire n° 859_2, située sur le site cinéraire de la ville de Limoges, est attribuée à la personne physique ou morale, à l'effet d'y faire un acte de sépulture. La concession cinéraire est attribuée à la personne physique ou morale, à l'effet d'y faire un acte de sépulture. La concession cinéraire est attribuée à la personne physique ou morale, à l'effet d'y faire un acte de sépulture.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 859_2

1 DOCUMENT - Publié le 13 Mai 2025



DEC_FUNER_859_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 463,7 Ko)



TÉLÉCHARGER